



Dossier :

Le travail des commissions participatives

PAGE 4

S O M M A I R E

Le repas de Noël des anciens p.3 ● **La fête du court-métrage** p.3 ● **Le compte administratif 2023** p.6
L'autopartage à Proveysieux, ça roule ! p.9 ● **Les zones d'Accélération des Énergies Renouvelables** p.10
Une Association Foncière Pastorale à Proveysieux p.11 ● **Le haut débit au village, enfin !** p.11
L'obligation légale de débroussaillage p.12 ● **La Révision de notre réglementation des boisements** p.13
Le Plan Climat Air Énergie à Proveysieux p.14 ● **Réduire la consommation énergétique à Proveysieux : un engagement collectif** p.15 ● **Le fonctionnement de la mairie** p.16 ● **Le recensement de la population** p.16

éditorial

La période actuelle est plutôt mouvementée au niveau municipal.

L'absence de notre secrétaire de mairie pour raison de santé, été brutale et a nécessité un gros investissement

du bureau municipal durant trois mois. Le poste est maintenant pourvu.

Le SIVOM du Néron a décidé d'augmenter fortement la contribution de la commune, les statuts nous rendent captifs du syndicat et dépendant des décisions des communes urbaines. Nous refusons que les prélèvements opérés par le SIVOM réduisent l'autonomie financière de la Commune et en particulier nos capacités d'investissement. Nous avons négocié de manière ferme et exigeante. Nous avons obtenu une diminution de moitié de la contribution exigée initialement. Nous reconnaissons que le montant payé jusqu'à présent était faible, aussi nous accepterions de voir ce montant multiplié par 5 mais pas au-delà et nous voulons que ce montant soit figé, pérennisé par une inscription dans les statuts. Nous espérons que lors du vote du budget et du retoilettage des statuts exigé par le Préfet, nos demandes seront entendues. Dans le cas contraire nous envisageons la sortie de la commune du Syndicat. Celle-ci n'est pas automatique, elle est soumise à l'approbation de nos partenaires et in fine la décision reviendra au Préfet.

Le fonctionnement de l'équipe municipale subit aussi des changements :

Philippe Tur qui a souhaité prendre en charge le secrétariat de mairie a dû démissionner de son poste d'adjoint. Il a été remplacé par Hélène Roy-Debray qui a été élue 2^e adjointe le 8 février.

Catherine Cambrils a vu ses missions professionnelles liées aux jeux olympiques l'obliger à se trouver plus souvent à Paris au point de demander un retrait provisoire de plusieurs mois.

Stéphane Crozat très pris par des obligations professionnelles croissantes a préféré se retirer mais souhaite nous accompagner encore de ses conseils.

Le budget primitif de 2024 est en cours d'élaboration, il s'appuie sur le bilan de l'année précédente que nous appelons le compte administratif. Nos efforts de gestion sont gratifiants puisqu'en termes de résultats, l'année 2023 se solde d'un excédent positif nous permettant d'abonder le report des années antérieures (fonds de réserve) et d'en transférer une partie vers la section investissement. Les décisions d'investissement sont à prendre :

les dossiers sont nombreux et ne pourront pas tous être mis en œuvre :

- Les travaux au cimetière arrivent à leur fin
- Des aménagements sur la place de Pomarey pourraient se concrétiser en 2024
- La création de logements sur le foncier communal nécessitera des aménagements à financer
- La mise en place d'équipements photovoltaïques sur l'école et la mairie sont en réflexion
- L'aménagement du sous-sol de la mairie est encore à l'étude ainsi que la création d'un espace socioculturel.

D'autres sujets sont portés et avancent :

- La révision de la réglementation de boisement
- La création d'une Association Foncière Pastorale
- Les travaux de la commission Patrimoine

Le prochain conseil municipal aura lieu le 4 avril c'est le moment crucial du vote du budget.

Christian Balestrieri
Maire de Proveysieux



Le repas de Noël des anciens

Photo Serge Braymand

Comme (presque) chaque année en décembre, nous nous sommes retrouvés avec nos aînés pour le traditionnel repas de Noël. Cette année, près de quarante personnes y ont participé.

Tous ont pu déguster un délicieux repas cuisiné par un traiteur et préparé et servi par les membres de la Commission Sociale. Les enfants de l'école ont décoré les cartes de menus et l'Association de Parents d'Élèves nous a laissé le décors du marché de Noël. De plus, nous avons pu acheter quelques petits présents que les enfants avaient confectionnés pour Noël.

L'après-midi, nous avons eu l'occasion de voir l'exposition de la commission du patrimoine de Proveysieux qui était déjà visible lors de la fête

du 1^{er} mai. Les photos très anciennes, que Serge Braymand avait apportées ont suscité beaucoup de rires et de discussions, chacun essayant d'identifier des personnes qui n'étaient plus visibles sur les photographies. Selon tous les participants, chacun a passé un après-midi très agréable et détendu dans une ambiance amicale.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce grand moment partagé.

Birgit Hiess

Fête du court-métrage

Venez découvrir des films drôles, tristes, qui réchauffent, qui refroidissent. Cette année, la fête du court-métrage, c'est aussi à Proveysieux que ça se passe !

Dans un premier temps, la bibliothèque vous invite mercredi 20 mars 2024 de 15h à 17h30 à une après-midi de projections. L'APE se joint à cette manifestation pour organiser un temps de goûter collectif entre les différentes séances. Nous vous attendons donc nombreux à la salle des fêtes de Pomarey avec au programme :

- 15h-15h45 : courts métrages 7-10 ans
- 15h55-16h25 : courts métrages 5-7 ans
- 16h25-17h : Goûter (vos gâteaux ou autres douceurs seront les bienvenus)
- 17h-17h30 : courts métrages 3-5 ans.

Et samedi 22 mars, l'amicale remet le couvert avec une soirée de projection à la salle de Pomarey à partir de 20h30. L'entrée est libre et nous vous attendons nombreux !



LE TRAVAIL DES COMMISSIONS PARTICIPATIVES

Les petits arbres font les grandes forêts. À force de travail et d'engagements, les commissions participatives le prouvent tous les jours. Ces instances composées de personnes volontaires non élues et d'élus œuvrent pour faire en sorte que l'équipe municipale puisse disposer de compétences et d'outils indispensables à la bonne gouvernance du village. Sur une population de 523 habitants au dernier recensement, ce sont plus de 70 proveysards qui travaillent aux côtés de la mairie, se réunissent pour aider à faire avancer les projets.

Ce principe de démocratie participative, d'administration de proximité, nous l'avons voulu et mis en place dès le début de notre mandat. Nous tenons à le faire perdurer car il est le garant du bon fonctionnement de la mairie.

Voici donc un "point d'étape" des travaux et projets portés par chacune de ces commissions.

PATRIMOINE ET SENTIERS

Notre commission propose de nombreuses activités de découverte et de préservation du patrimoine local.

En 2022, visite de la scierie hydraulique et du moulin à huile de Savoyardière, admirablement conservés et entretenus par Alain et Joël Denat que nous remercions. Une ancienne passerelle sur le Furetas (Chemin de la Buissière au Gua) a été remise en état suite à de fortes crues qui l'avaient fragilisée.

En 2023, nous avons conçu et réalisé une exposition sur Proveysieux du 19^e au 21^e siècle. Elle a rencontré un franc succès à la foire du 1^{er} mai et lors des journées du patrimoine en septembre. Ce travail donnera bientôt naissance à un livre. Nous avons organisé un après midi balade contée avec l'association *Contes à la clef* en juin suivie d'une visite aux carrières de lauzes de la montagne du Sac et de la tuffière au-dessus du Mollard en septembre.

Nous participons au groupe de travail sur l'aménagement du cimetière avec le conseil municipal, assurons une vigilance sur la réfection des sentiers thématiques du village par la Métro et participons aux réflexions sur le PLUI de la commune. Cette dernière collaboration a amené de nouveaux projets tels que le nettoyage et la mise en valeur du châtaignier de Garcinière mais également la mise en œuvre de recherches historiques pour présenter un dossier au service patrimoine du département pour la préservation de la gare de départ du téléphérique des carrières de terre réfractaire de Crozet.

Des projets sont en cours comme la restauration de la Chapelle de la Chiaise (en concertation avec les propriétaires) ou de l'oratoire des Brieux et de celui de Bazeaux. Une nouvelle exposition est prévue pour le 1^{er} mai 2024

Pascal Roche, Loïc Thomas



LE COMITÉ CONSULTATIF DES HABITANTS

La création du Comité consultatif des habitants dans notre village témoigne de la volonté municipale de faire des habitants des acteurs participant pleinement à la vie de la cité. Dans certaines Communes on l'appelle "Conseil des sages". Les "conseillers" par leur engagement manifestent leur intérêt pour le bien commun, la solidarité et la citoyenneté en action. Ils ont été sollicités pour ces raisons et pour leur expérience, leur compétence, leur connaissance du territoire, leur attachement à la commune et leur mémoire des usages et du savoir-faire local, et cela quel que soit leur âge. Ce travail collégial doit se faire en toute indépendance et neutralité dans le plus grand respect des libertés fondamentales de pensée et d'opinion. Tous, ils peuvent ainsi contribuer, aux côtés des élus, des services, des associations et des habitants, à l'amélioration de la qualité de vie et du mieux vivre ensemble à Proveysieux. Le Comité consultatif des habitants de la commune est :

Une instance de réflexion transversale et prospective.

Le rôle des conseillers est d'être une force de réflexion sur des projets à court terme, moyen ou long terme. Leurs regards, analyses et opinions peuvent apporter une aide aux élus, services et habitants.

Une instance d'analyse et de contrôle.

L'équipe municipale a été élue sur un projet de transparence des activités et sur une méthode faisant appel à la participation volontaire des habitants dans un processus démocratique. Le Comité consultatif veillera à la cohérence et au respect de ces engagements.

Une instance de propositions et d'actions.

Comme prévu par les statuts le CCDH composé de 12 personnes a été renouvelé après 3 ans de mandat. Il se répartit en 3 groupes :

- 3 membres âgés entre 15 et 25 ans,
- 6 membres nés à Proveysieux ou qui y ont toujours vécu, ou qui ont eu l'expérience d'un mandat comme élu municipal,
- 3 membres qui ont manifesté leur intérêt pour la vie de la commune en particulier au sein des associations.

Le point de vue des jeunes est essentiel pour nous, mais très préoccupés par leurs études beaucoup ont décliné l'invitation lors du renouvellement aussi si vous avez entre 15 et 25 ans, que vous êtes intéressés par l'action municipale, que vous souhaitez y contribuer, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Christian Balestrieri



ÉNERGIE MOBILITÉS

En 2024, la commission continue de se réunir pour aller plus loin dans des domaines tels que l'équipement photovoltaïque des bâtiments communaux,

l'autopartage, l'éclairage des arrêts de bus, le défi des écoles à énergie positive, l'eau dans notre commune, et toujours plus d'économies d'énergie... et elle souhaite entraîner les habitants dans cette dynamique. Bien sûr, chacun avance de son côté, mais nous sentons qu'il est bon aussi de réfléchir ensemble.

Nous proposons donc une réunion publique
ÉCONOMISER L'ÉNERGIE, C'EST POSSIBLE !

Avec des témoignages d'habitants du village
Samedi 23 mars 2024, de 10h à 12h, salle de la mairie

Hélène Roy-Debray

ACTION SOCIALE

Les membres de la commission Action Sociale ont organisé en juin dernier, un repas pizza pour les anciens avec la participation de jeunes du pays afin de permettre de réunir les générations autour d'un moment convivial, chaleureux et ludique.

Après l'apéritif et la dégustation de délicieuses pizzas, préparées sur place et cuites dans le four, les groupes se sont formés, certains pour jouer à la belote, d'autres à la pétanque et d'autres encore pour se reposer à l'ombre des arbres et discuter entre eux. Le beau temps étant de la partie, ce genre d'activité a favorisé le lien social et l'intergénérationnel et a permis à chacun de passer un agréable moment en bonne compagnie.



Le petit groupe de l'Action Sociale organise actuellement deux événements par an. Le traditionnel repas de Noël et, depuis deux ans, en juin, un repas pizza et un après-midi jeux en commun, au cours desquels nous essayons de créer une rencontre intergénérationnelle. Le groupe est ouvert aux habitants qui souhaitent s'engager avec leurs idées dans ce domaine social.

Birgit Hiess, Chantal Berbel



AGRICULTURE et FORÊTS

Après un premier diagnostic de l'agriculture sur le Balcon de Chartreuse présenté fin 2022, une réunion avec les organismes professionnels et les élus des collectivités de tutelle a été provoquée fin avril. Des solutions nous ont été exposées, charge au niveau local de les porter, les organismes et les collectivités territoriales pouvant nous apporter leur soutien technique et financier.

Courant de l'été, la Chambre d'agriculture et le Parc Naturel Régional de Chartreuse ont fait un état des lieux sur deux secteurs de la commune et l'a présenté à la commission en fin octobre. La faisabilité d'une AFP (association Foncière Pastorale) apparaît être un outil pour structurer, entretenir et équiper le foncier agricole.

En décembre, pour avancer dans cette voie, un groupe de travail a travaillé sur les îlots de parcelles qui pourraient être valorisés. Par ailleurs, la révision de la réglementation des boisements acceptée par le Conseil départemental sera engagée en 2024. Ces deux projets ayant un objectif commun, valoriser et protéger les zones agricoles et les espaces ouverts, la commission en sera partie prenante.

La commission forêt ne s'est pas réunie en 2023, n'ayant pas de projets à conduire (plantation ou desserte). Comme plusieurs personnes sont membres des deux commissions, il serait souhaitable qu'elles fusionnent pour porter les deux chantiers qui se présentent : la réglementation des boisements et l'AFP, d'autant qu'elles intéressent l'agriculture, l'évolution de la Forêt et l'aménagement du territoire communal.

Bernard Michallet



ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION

Cette commission s'est attelée sur les deux premières années de mandat à faire émerger et à accompagner des projets tels que la rédaction PEDT (Projet Educatif de Territoire avec la CAF) ou l'acquisition d'équipements pour le terrain de sport au-dessus de l'école. Elle est depuis en attente de nouveau souffle. Pour autant, le sujet de l'enfance n'a pas cessé d'être au centre de l'action municipale portée notamment par la commission scolaire.

Nous appelons commission scolaire la commission municipale qui réunit un petit groupe d'élus et d'élues autour des questions afférentes à l'école avec, au premier plan, la gestion des services périscolaires (garderie et cantine). Pour une petite commune comme la nôtre, administrer un service employant 5 agents est une charge importante qui revient aux élus et au secrétaire de mairie. En effet au-delà du travail sur les orientations politiques dans ce domaine, le fonctionnement des services nécessite un certain nombre de tâches : en matière de gestion des ressources humaines (encadrement, élaboration des fiches de postes et des plannings/services du personnel, recrutement...); en matière d'intendance (entretien des locaux, équipements et matériels...); en matière de veille réglementaire (particulièrement au moment du Covid 19); en matière de recherche, d'administration et de financement (conventionnement avec la CAF en 2021, demande de subventions au département). Le bon fonctionnement des services va de pair avec des relations constructives avec l'équipe enseignante et les associations de parents.

La fréquentation grandissante des services périscolaires (aujourd'hui la quasi-totalité des enfants mangent à la cantine et une majorité restent à la garderie du soir) confirme une pérennisation du besoin. Son corollaire est une nécessaire montée en puissance de l'ensemble des tâches dont la lourdeur et la technicité vont en s'amplifiant. Le défi actuel est de donc répondre à ce besoin tout en ne perdant pas de vue la logique participative qui était à l'origine.

Marie Kerjean-Ritter

PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENT

Tout d'abord cette commission a eu le plaisir d'accueillir de nouveaux participants : nous ne sommes pas de trop, loin de là pour débattre des projets et porter les actions.

Ça avance du côté de l'aménagement de la place de Pomarey. Nous attendons les arbitrages financiers par l'équipe municipale et le retour des demandes de subventions. Elles vont être déposées. Bref ça sent l'action autour d'une première phase programmée dès 2024 pour réaliser une halle, déplacer le silo à mûchefer et consolider le mur ouest.

Les idées ne manquent pas pour poursuivre l'étude sur la création d'un espace de convivialité au centre bourg. Même si ce n'est pas pour tout de suite, on se dit qu'on tient quelque chose de porter pour la vie du village. Et si l'on y rajoute la perspective de logements on a les ingrédients d'un projet d'aménagement cohérent. Mais là la copie tarde à se préciser. De rencontres en rencontres nous n'avons pas encore trouvé le promoteur qui pourrait concrétiser notre programme de logements au centre bourg. Un peu rageant pour tout dire alors que les freins liés à l'assainissement semblent se lever...

Enfin le 16 mars une rencontre avec des propriétaires de logements vacants aura permis d'échanger sur les possibilités d'aides à la rénovation et à l'ouverture à la location.

Ainsi va la vie d'une commission ! A bientôt pour la suite ...

Pierre Meyer



Le compte adminis

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

Total des dépenses	372 326,12 €
Total des recettes	412 495,58 €
Soit un excédent	47 169,46 €
Excédents antérieurs	130 570,51 €
Excédent à reporter sur 2024 en section de fonctionnement	179 739,97 €

Le compte administratif, c'est l'état réel et synthétique de l'argent public que nous gérons en votre nom. Vous pourrez découvrir dans cet article un détail aussi précis que possible des recettes et dépenses de la mairie de Proveysieux. Nous tenons à vous communiquer ces chiffres pour que vous compreniez au mieux comment fonctionnent les rouages financiers de la commune et les arbitrages que nous sommes amenés à faire.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles ont augmenté de 33 654,01 € par rapport à 2022, mais elles sont restées en deçà de nos prévisions (BP 2023) de 8 203 €.

Nous étions confrontés en 2023 à une reprise de l'inflation qui a généré plusieurs augmentations :

- Celle des tarifs du traiteur pour les repas à la cantine en octobre qui est venue se rajouter à l'augmentation du nombre de repas à partir de la rentrée de septembre (+ 2 505 €).
- Celle des coûts d'électricité (+ 2 708 €) qui nous a conduits à rajouter un compteur à l'école pour bénéficier du bouclier tarifaire. Ces travaux ont généré des frais de bureau d'études et de Consuel (+ 503 €)
- Celle des décisions de réajustements salariaux prises par l'état en augmentant en juillet la valeur du point d'indice ainsi que des points d'indice pour les premières grilles de salaires.

Ces dernières dispositions qui sont venues s'ajouter aux heures complémentaires dédiées au périscolaire et pour une petite partie compensées par des indemnités journalières des personnels en arrêt maladie, nous ont amenés à prendre une décision modificative afin d'abonder de 6 000 € ce chapitre des charges de personnel.

Nous avons dû prendre la même mesure pour absorber un prélèvement de l'État concernant la Taxe d'Habitation, qui n'était ni annoncée ni donc prévue pour un montant de 4 516 €.

Ces augmentations ont cependant été atténuées par un hiver clément qui a peut-être eu une incidence sur la limitation de l'augmentation des consommations d'électricité et de manière plus manifeste à réduire les interventions de déneigement.

Les autres dépenses se sont inscrites dans nos prévisions et nous avons à ce titre pu verser l'indemnité du maire et des adjoints qui restent de 37% inférieures aux montants prévus par la loi.

Chapitre 65 (gestion courante)..... **+ 15 675,29 €**
C'est la conséquence de l'attribution partielle de l'indemnité au maire et aux adjoints.

tratif 2023

COMPTE ADMINISTRATIF DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2023
Chapitre 11 - Charges à caractères général	69 099,45 €	75 897,83 €
Chapitre 12 - Charges de personnel	209 499,68 €	220 051,17 €
Chapitre 14 - Atténuation de produits	36 374,00 €	40 507,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (ouvrage d'art Métro)	702,00 €	702,00 €
Chapitre 65 - Gestion courante	211 79,47 €	38 290,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	1 817,51 €	2 269,44 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	338 672,11 €	372 326,12 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles ont augmenté de **34 107,85 € par rapport à 2022**. Par chapitre nous pouvons relever les évolutions positives suivantes :

- Pour les ventes de prestations il faut souligner un acompte sur une coupe de bois (2 593 €), les recettes de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques (+ 2741,99), l'augmentation des redevances pour la cantine (+ 14 027,00 : augmentation du prix du repas et des effectifs) sans que l'on ait pu encore mesurer l'impact de nos décisions tarifaires intervenues sur le dernier trimestre.
- Avec les recettes fiscales, nous bénéficions d'une augmentation imputée à la seule augmentation des bases décidée par l'État.
- Mais pour les dotations, le bilan est plus contrasté avec :
 - ▲ une baisse des attributions de compensations reversées par la Métropole de 7 669 € et une augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire (Métro) de 1 208 €.
 - ▲ une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'État, mais une augmentation régulière de la Dotation de Solidarité Rurale (1952 €) et deux dotations nouvelles (3284 € pour soutenir le versement de l'indemnité aux élus locaux et 3360 € de dotation au titre de la biodiversité).
- Enfin nous pouvons noter un niveau toujours significatif de recettes liées au droit de mutation (32 485 €) et nous restons à un niveau comparable à 2022 de recettes liées à la location de la salle des fêtes (3 605 €).

COMPTE ADMINISTRATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2023
Chapitre 70 - Prestations de services	54 220,48 €	63 740, 81 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	240 493,00 €	248 742,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	85 869,44 €	96 952,90 €
Chapitre 75 - Gestion courante	3 797,21 €	3705,00 €
Chapitre 76 - Produits financiers	1,68 €	1,22 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	840,02 €	
Chapitre 013 - Atténuations de charges	166,36 €	6 353,19 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	385 387,73 €	419 495,58 €

En conclusion. Nos dépenses sont proches de nos prévisions et témoignent d'un suivi budgétaire rigoureux. Les montants des grands chapitres de nos recettes (Impôts et taxes, Dotations et participations) sont supérieurs à nos prévisions et portent pour une grande partie le résultat de cet exercice.

INVESTISSEMENTS

Après nos deux grands projets sur l'école et l'installation de panneaux photovoltaïques en 2023 nos investissements ont porté sur des travaux de moindre ampleur tout restant conséquents pour faire face à des besoins que nous avons jugés importants pour le village :

- L'installation d'un nouveau compteur électrique à l'école afin de pouvoir bénéficier du bouclier tarifaire s'est accompagnée de travaux de mise aux normes après le passage du bureau de contrôle. Le montant des travaux portés en totalité par la commune a été en section d'investissement de 3 774,85 €. Ce coût a pu être minoré en réalisant nous mêmes certains travaux (merci Christian et Éric !).
- Le recalibrage du chemin d'accès à Plat Giroud pour répondre aux besoins de sécurité et d'intervention des véhicules du SDIS. Cet aménagement ouvre également des perspectives pour le développement d'une activité agricole sur ce secteur. Cet investissement de 24 425,80 € en 2023 a été financé par l'État (le Fonds Vert à hauteur de 80 %).
- L'aménagement du cimetière pour améliorer et sécuriser son usage (nouvelle balustrade) et augmenter sa capacité tout en répondant aux nouveaux usages funéraires (columbarium, caverne, ossuaire et jardin du souvenir) a été réalisé en 2023 pour un montant de 25 761,60 €. Il est financé à 45 % par le Département de l'Isère.

Ces financements seront soldés en 2024, des acomptes ayant été perçus en 2023. Ce qui explique le déficit de la section d'investissement. De même en 2023 nous avons perçu les soldes des subventions du Département et bénéficié du retour du Fonds de compensation de la TVA sur la base de nos investissements antérieurs. Le report de 20 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement vient compléter ces financements de nos investissements.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Immobilisations corporelles	78 811,96 €
Immobilisations incorporelles	6 298,00 €
Subventions d'équipement versées	702,00 €
Emprunts	9 205,05 €
Opérations Patrimoniales	15 918,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	111 935,01 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions	53 586,00 €
Dotations (FCTVA)	2 675,33 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	20 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	702,00 €
Opération Patrimoniales	15 918,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	92 881,33 €

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Emprunts en euros	3 emprunts. Travaux école : 2 718 €. 15 ans, Panneaux photovoltaïques : 2 640 €. 12 ans, Salle des fêtes : 3 895 €. Échéance : 2027.	9 205,05 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		9 205,05 €
Frais d'études, recherche et développement	Deux études d'aménagement : sous sol mairie et place Pomarey	5 008,00 €
Concessions et droits similaires	Licence de la nouvelle application de gestion comptabilité publique	1 290,00 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		6 298,00 €
Attributions de compensation d'investissements	Attribution de compensation Métro pour les ouvrages d'art	702,00 €
Subventions d'équipement versées		702,00 €
Bois et forêts	Plantations forestières et achat d'une parcelle	4 752,92 €
Bâtiments publics	Travaux pour installation du compteur à l'école et isolation phonique de la VMC	4 220,05 €
Installations générales, agencements, aménagements	Solde des panneaux photovoltaïques, équipement du terrain de sport et aménagement du cimetière	40 115,72 €
Installations de voirie	Travaux du chemin de Plat Giroud	26 425,80 €
Autres installations, matériels et outillage	Mise aux normes électriques de l'école et divers outillages (dont tondeuse)	3 297,47 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		78 811,96 €
Titres de participation	Participation à la SEM INOVATION	1 000,00 €
PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES		1 000,00 €
Bâtiments publics	Écritures d'ordre budgétaire à la demande du Trésor Public portant sur des études antérieures (adressage et travaux école) : s'équilibre en dépenses et recettes	15 246,00 €
Installations de voirie	Écriture d'ordre budgétaire	672,00 €
OPÉRATIONS PATRIMONIALES		15 918,00 €

Pierre Meyer

L'AUTOPARTAGE À PROVEYSIEUX ? ÇA ROULE !

**RETOUR (DE DÉBUT!) D'EXPÉRIENCE :
UN GROUPE D'AUTOPARTAGE
EST NÉ À PLANFAY**



Le 12 octobre dernier, une réunion d'information avait lieu à la Mairie : Coline Girard, chargée de mission au Parc de Chartreuse, nous a présenté l'autopartage entre particuliers, tandis que Jean Clot, chargé de communication chez CITIZ, a expliqué le système de partage coopératif des véhicules. À la suite de cette réunion, un premier groupe s'est créé à Planfay.

Nous nous sommes retrouvés deux fois, autour d'un repas avec des personnes intéressées dans le hameau, pour faire l'inventaire des véhicules disponibles et des aspirations de chacun.

Pour deux foyers qui possédaient chacun deux véhicules dont l'un vieillissant, l'enjeu était de ne pas renouveler la 2^e voiture s'ils pouvaient disposer d'un véhicule en autopartage pour quelques trajets par semaine.

Un autre foyer pouvait mettre à disposition une voiture électrique qui était utilisée à temps très partiel.

Nous avons comparé les plannings et décidé d'y aller... pour expérimenter !

Comme le disait l'un d'entre nous : « qu'est-ce qu'on risque ? ».

Nous avons adapté et signé un modèle de contrat proposé par le Parc, et réuni les documents nécessaires pour que celui-ci prenne en charge l'assurance de la voiture partagée lorsqu'elle est conduite par les emprunteurs.

L'un de nous a fini de mettre en forme le carnet de bord dans lequel les emprunteurs notent leurs trajets, un autre a mis au

point le planning partagé (Framacalc) qui permet de réserver la voiture en dehors des créneaux de déplacement réguliers.

Il n'y a plus qu'à rouler, selon les besoins.

Le propriétaire du véhicule partagé fera une fois par mois le point des kilomètres parcourus par chacun pour demander le remboursement des frais selon un barème que nous avons défini à l'avance. Et puis nous nous retrouverons à intervalles réguliers pour faire le bilan, et manger ensemble !

Une solution conviviale, économique et écologique ?... à suivre !

Si vous voulez en savoir plus, contactez à Proveysieux

Hélène Debray : h.debray@proveysieux.fr,

Paul Fayard : paul.fayard@hotmail.fr

ou, au Parc de Chartreuse

Noémie BIOLLAZ, Chargée de mission mobilité

au 06 88 42 80 35 ou au 04 76 88 75 20

noemie.biollaz@parc-chartreuse.net

Hélène Debray

Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR)



L'État français a pris des engagements, chiffrés dans le temps, pour accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire. Il a besoin du soutien des collectivités locales et de la population pour tenir ses engagements. C'est pourquoi une loi a été votée en mars 2023, qui vise à simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à favoriser leur acceptation par la population. Cette loi permet aux communes de définir, après concertation avec les habitants, des zones d'accélération où elles souhaitent voir des projets s'implanter en priorité (ZAEnR).

Ces ZAEnR peuvent concerner toutes les formes d'énergies renouvelables et tiennent compte du potentiel du territoire concerné.

Les zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors, avec l'accord de la commune, mais les porteurs de projets seront incités à se diriger vers ces ZAEnR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet EnR. Il est précisé que, pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, l'instruction se faisant au cas par cas.

À Proveysieux, le travail de concertation se fait dans un premier temps dans le cadre de la commission participative « Énergies et Mobilités ». Suite à ses débats et à l'examen des documents mis à disposition par l'état (portail cartographique EnR), par Grenoble-Alpes-Métropole et par le Parc Naturel Régional de Chartreuse, il ressort que

- en première analyse, le territoire de la commune ne porte pas un potentiel significatif pour l'installation de projets de grande envergure (éolien, photovoltaïque au sol,

méthanisation, hydroélectricité, chaufferie biomasse associée à un réseau de chaleur public).

- l'avis est favorable pour des projets d'énergies renouvelables « diffus » (solaire thermique et photovoltaïque sur bâtiments, installation bois énergie individuelle, géothermie individuelle) sur tout le territoire de la commune. Les propriétaires de bâtiments pourront aussi se grouper pour atteindre une plus grande échelle afin de s'intégrer dans un projet d'« énergie citoyenne ».

Cette proposition a été approuvée par le conseil municipal du 8 février 2024. Il est à noter que cette définition des zones d'accélération sur la commune pourra être complétée ultérieurement si d'autres possibilités de développement des EnR sont portées à la connaissance des élus.

Hélène Debray

UNE ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE (AFP) À PROVEYSIEUX

À l'instar des communes de Mont Saint Martin et de Quaix qui ont mis en place depuis plusieurs années une Association Foncière Pastorale pour aider les propriétaires de parcelles agricoles à entretenir et à valoriser leurs biens en les louant à des éleveurs, la commune de Proveysieux se propose d'informer tous les propriétaires de parcelles classées en zone agricole et naturelle au PLUI, des avantages et des contraintes que peut apporter une AFP libre.

Depuis le début du mandat, la commission agriculture s'est penchée sur le devenir de l'agriculture sur notre commune. Pour conserver et aider les exploitations en place et pouvoir installer de nouveaux éleveurs, l'AFP libre est l'outil adapté pour mener ces projets en accord avec les propriétaires.

L'AFP relève de l'initiative locale des propriétaires, avec l'aide de la commune. Ce sont eux qui décident ensemble de la gestion des terrains et des travaux à faire.

L'AFP peut bénéficier des aides financières du Conseil Départemental pour des travaux d'aménagement (accès, accès à l'eau, clôtures, etc.), si ces travaux servent à un éleveur. Un premier travail est d'inventorier les parcelles qui pourraient entrer dans le périmètre d'une AFP pour ensuite informer les propriétaires. La Commune envisage une réunion d'information des personnes concernées ce printemps.

Bernard Michallet

LE HAUT DÉBIT AU VILLAGE, ENFIN !

On n'y croyait plus ! Depuis des années, les opérateurs nous répétaient inlassablement que l'installation de la fibre sur Proveysieux était imminente. À plusieurs reprises, nous avons relayé ce discours optimiste dans le bulletin ou sur notre site Web.

Nous observons tous (équipe municipale comprise) la pose, puis la dépose de réseaux soit enterrés, soit aériens depuis des mois. Nous ne savions pour autant pas à quoi correspondaient ces travaux et encore moins une date probable de raccordement au réseau.

Et pourtant, le discours du département, de Grenoble Alpes Métropole envoyait en permanence le message "100 % des habitants connectés à la fibre à l'horizon... .. j'ai entendu "2012" la première fois lors d'une réunion avec des responsables du conseil général en 2010. Et en novembre, sans prévenir, les proveysards ont été informés qu'ils seraient éligibles à la fibre à partir du 20 janvier. Et c'est chose

faite ! La plupart d'entre nous a pu procéder à des tests d'éligibilité et prendre rendez-vous avec l'opérateur de son choix. Le premier raccordement s'est fait le 22 janvier ! Depuis, on voit tous les jours les camionnettes et nacelles des opérateurs sillonner le village. Nous sommes de plus en plus nombreux à être raccordés au haut débit. Attention cependant, Bouygues ne propose pas d'éligibilité, et SFR ne le proposait encore pas récemment.

Pendant des années, nous avons payé nos abonnements téléphoniques au prix fort, comme les habitants des communes urbaines connectées depuis longtemps. Les flux de connexion de la téléphonie classique étaient de moins en moins compatibles avec les services ou obligations de plus en plus nombreux exigeant le recours à Internet haut débit. Et je ne parle pas des accès aux services de streaming, de télévision numérique et autres. Cette injustice est aujourd'hui [enfin] réparée.

Notez qu'Internet et téléphone par le cuivre ne seront plus commercialisés en 2026 et que l'ADSL sera supprimé pour tous en France en 2030

Philippe Tur

LES OUBLIÉS DE LA FIBRE

L'utilisation du mot "la plupart" dans notre article n'est pas anodine. Cela veut tout simplement dire que nous ne sommes pas tous éligibles. Un certain nombre de proveysards a découvert qu'il leur faudra encore patienter...

On pourrait se dire que sur un territoire comme celui de notre commune, des habitations ne sont pas raccordables car trop éloignées ou excentrées des axes principaux. Ces "îlots désertiques" nécessitant alors le déploiement de plus de moyens qu'à l'ordinaire.

Que nenni ! On se rend compte que ces "îlots" sont littéralement enclavés au milieu de groupes de maisons elles-mêmes éligibles, donc desservies.

Nous avons manifesté notre surprise auprès de Isère Fibre, organisme chargé de la coordination de l'installation du réseau sur le département. La réponse est laconique : l'opération de raccordement est prévue en deux phases. La première vient d'être effectuée. La deuxième [celle qu'ils appellent la "complétude"] en vue de raccorder les "îlots isolés" (ils n'en démordent pas !), est programmée pour fin 2025. Fermez le ban...

Aucune autre explication et aucun dialogue possible. La municipalité ne se contente pas de ces explications aussi expéditives. Nous avons fait remonter le problème auprès des politiques, notamment auprès d'Éléonore Kazazian-Balestas notre conseillère départementale. Elle s'est engagée à intervenir et nous suivons ce dossier avec la plus grande attention.

L'obligation légale de débroussaillage (OLD)



© stock.adobe.com / karine Vermot

Proveysieux fait partie des communes concernées par l'arrêté préfectoral du 12 avril 2013 portant sur l'obligation légale de débroussaillage dans le cadre de la prévention des incendies de forêts.

Une campagne d'information, conduite par l'ONF missionné par la Direction départementale des Territoires de l'Isère, a eu lieu en novembre 2023 auprès des habitants du Hameau de Garcinière. Ces visites en compagnie d'un élu ont permis d'évaluer les travaux à faire dans les périmètres à maintenir débroussaillés pour protéger les habitations et leur dépendance.

Le maire ayant la responsabilité de faire appliquer cette réglementation, le Parc Naturel Régional de Chartreuse, en collaboration avec la DDT, ONF et deux communes pilotes dont Proveysieux, a développé une application géomatique pour aider toutes les communes concernées.

Elle permettra de visualiser les bâtiments ou les parcelles concernées par une OLD, effectuer des recherches par type de zonage ou d'occupation des sols, réaliser des publipostages

auprès des propriétaires concernés et suivre la mise en œuvre du débroussaillage sur le terrain.

Cette application devrait être opérationnelle au printemps 2024. Si vous êtes concerné par cette réglementation, vous pouvez nous en faire part pour que nous puissions vous apporter toutes les informations pour mener à bien cette obligation.

Les travaux de débroussaillage doivent être effectués avant la fin du printemps. Des contrôles seront réalisés par des inspecteurs de l'ONF. Ces contrôles auront dans un premier temps une teneur pédagogique mais ils deviendront très vite plus contraignants.

Bernard Michallet

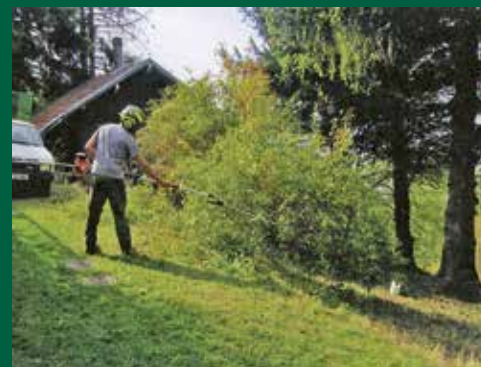
UN EXEMPLE À PLANFAY, TÉMOIGNAGE

Certaines zones à côté de chez nous étaient devenues dangereusement sensibles aux risques d'incendie.

La prolifération des ronces, herbages et végétations diverses avait fini par devenir envahissante, mais surtout, facteur de risque pour nos maisons en cas d'incendie.

Conscients du danger, nos voisins ont, dans un esprit de responsabilité civique, mandaté Damien, un jeune Proveysard, pour nous mettre en conformité par rapport à l'arrêté préfectoral et aux recommandations de la mairie. Il a œuvré à dégager la parcelle entre nos maisons, procédant ainsi à la sécurisation de cette parcelle

Ange Draperi



LA RÉVISION DE NOTRE RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS



Photo Philippe Tur

La réglementation des boisements a pour objectif de favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt et les espaces naturels. Elle assure la préservation des milieux naturels et des paysages remarquables. Elle a aussi pour objectif de prévenir les risques naturels.

Entre prairies et forêts : les hameaux de Planfay

Pour cela, le territoire communal est classé en trois périmètres :

- un périmètre où le boisement est **libre**. On entend boisement, le fait de planter ou semer des essences forestières.
- un périmètre **interdit** où tous semis, plantations ou replantations d'essences forestières sont interdits. Cette interdiction doit être justifiée par des enjeux agricoles, environnementaux, ou du cadre de vie (proximité d'habitations, risques naturels).
- un périmètre réglementé où le boisement est autorisé mais soumis à des règles de distance minimale de recul vis-à-vis des parcelles agricoles voisines, cours d'eau, chemins et lieux habités.

L'arrêté préfectoral en vigueur, datant de 1996 est devenu inopérant. En effet, après une durée de 6 ans, s'il n'y a pas un nouvel arrêté, dans les périmètres interdits et réglementés, les semis et plantations d'essences forestières peuvent être possibles en respectant une distance de recul minimale de 6 m et de 7 m à partir de l'axe des chemins ruraux. Suite à une sollicitation du Conseil départemental, compétent depuis 2005 pour accompagner les communes dans la procédure de révision, nous avons été retenus pour engager cette révision.

L'intérêt de la révision est de reprendre et corriger les périmètres en fonction de nos intérêts communs (place de l'agriculture, maintien des milieux ouverts proches des habitations, fermeture des milieux naturels, risque d'incendie de forêts, maintien des milieux remarquables).

La durée de validité de la réglementation sera désormais de 15 ans pour les périmètres interdits et restera valable jusqu'à la prochaine révision pour les périmètres réglementés. Autre intérêt, la commission communale d'aménagement foncier qui est constituée pour cette révision, peut classer une parcelle en friche dans un des 3 périmètres selon les objectifs poursuivis. Si l'enfrichement risque de porter atteinte à la sécurité des constructions, voiries ouvertes à la circulation publique ou au maintien des fonds agricoles voisins, le Conseil départemental a la possibilité d'imposer aux propriétaires le débroussaillage. Pour constituer la commission communale d'aménagement foncier (CCAF), le conseil municipal du 8 février a désigné par vote les représentants des propriétaires de biens fonciers non bâtis et les représentants des propriétaires forestiers. Il remercie les personnes qui se sont portées candidates. Une autre partie des membres de cette commission (agriculteurs, propriétaires forestiers) a été désignée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Cette commission présidée par un commissaire enquêteur et animée par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture présentera un projet de réglementation au Conseil départemental. Ce projet sera ensuite soumis à enquête publique. La CCAF présentera la version définitive de cette réglementation au Conseil Départemental qui prendra une délibération pour clôturer l'opération.

Bernard Michallet

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE À

Le 30 mars 2023, le Maire de Proveysieux a signé avec Grenoble Alpes Métropole la charte d'engagement de la commune pour le Plan Climat Air Energie (PCAÉ).

Cette charte a été élaborée par un groupe d'élus et de membres de la commission participative Énergies-Mobilités, avec le soutien d'un chargé de mission de l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat), sur la base d'un catalogue d'actions proposé par la métropole. Nous avons sélectionné et précisé les actions qui nous semblaient pertinentes pour Proveysieux et pour lesquelles nous souhaitons nous engager jusqu'à la fin de notre mandat.

Elles se répartissent en 5 axes :

1. S'adapter au changement climatique,
2. Agir pour la transition énergétique et la qualité de l'air,
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone,
4. Mobiliser les acteurs locaux et tous les habitants,
5. Renforcer l'exemplarité publique.

Le suivi du plan climat, accompagné par l'ALEC, a permis de constater que 75 % des actions prévues sont réalisées ou en cours de réalisation. Les autres sont à l'étude ou en attente, 3 ont été abandonnées parce qu'elles semblaient finalement moins pertinentes.

Chaque année, nous pouvons mettre en avant une action phare réalisée pour chacun des 5 axes :

ACTIONS PHARES EN 2022		ACTIONS PHARES EN 2023	
1	CHANTIER PARTICIPATIF DE REPLANTATION DES PARCELLES FORESTIÈRES COMMUNALES DÉGRADÉES , en collaboration avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse et l'ONF. Les essences sont adaptées au dérèglement climatique. Une trentaine de personnes ont participé au projet pour planter 1 150 arbres répartis en îlots sur une surface de 7 ha.		ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DE PLA GIROUD. Travaux nécessaires pour rendre accessible une zone de bois et de prairies, avec un double objectif : permettre l'intervention des pompiers en cas d'incendie de forêt, et faciliter l'accès en vue d'une possible installation d'agriculteur éleveur dans cette zone.
2	AVRIL 2022 : MISE EN PLACE DU CHAUSSIDOU autour du centre-bourg, sur une distance de 500m. La sécurisation du cheminement piéton et cyclable permet une augmentation des mobilités douces et un ralentissement des véhicules motorisés.		LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ obtenue grâce à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes a atteint en 2022 les objectifs fixés : environ 22000 kwh, soit presque la moitié de la consommation du site mairie - école - gymnase, sur la même période.
3	MISE À DISPOSITION DU BROyat DE L'ÉLAGAGE de la voirie communale pour les habitants : 8 m ³ ont ainsi été valorisés sur place par les particuliers et les maraîchers du village.		INSTALLATION DE CARRÉS MARAÎCHERS sur le terrain de l'école pour initier les enfants au jardinage, dans le cadre d'un projet d'école : 3 planches de 180 x 90 cm ont été délimitées et emplies de bonne terre. Les enfants ont semé, planté et récolté des radis et autres légumes.

PROVEYSIEUX

© stock.adobe.com

ACTIONS PHARES EN 2022		ACTIONS PHARES EN 2023	
4	RÉUNION PUBLIQUE POUR L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT : « RÉNOVER NOS MAISONS, AIDES ET SOLUTIONS ». Présentation du dispositif Mur-Mur et de la Prime Air-bois, avec le retour d'expérience d'un habitant de Proveysieux.	RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION EN SEPTEMBRE 2023, LOUER À PROVEYSIEUX. Information sur les aides à la rénovation et accompagnements possibles pour les propriétaires, mais aussi sur des expériences d'habitat intergénérationnel en Isère (DIGI) et habitat partagé (association Les Habiles).	
5	AMÉLIORATION DU PATRIMOINE COMMUNAL Rénovation énergétique de l'école triples vitrages, VMC double-flux, isolation intérieure en laine de bois, isolation des combles en ouate de cellulose. - Installation photovoltaïque sur le toit de la salle des fêtes pour une puissance de 25 kWc en revente totale au réseau.	ÉCLAIRAGE PUBLIC Après consultation des habitants sur les besoins réels en éclairage, extinction de 17 points lumineux sur 28. Les 11 restants sont remis en état et les horloges réglées pour une extinction de 22h à 6h. Extinction totale de tout éclairage public entre le 1er juin et le 1er septembre.	

La charte d'engagement du plan climat doit nous accompagner jusqu'en 2026 : elle constitue pour la commune une feuille de route en matière de transition écologique et énergétique.

Tous les habitants peuvent se sentir concernés et agir à leur niveau. Venez par exemple participer à la réunion publique :

Économiser l'énergie, c'est possible !

Avec des témoignages d'habitants du village, Samedi 23 mars 2024, de 10h à 12h, salle de la mairie.

Hélène Debray

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE À PROVEYSIEUX : UN ENGAGEMENT COLLECTIF

La municipalité de Proveysieux a accompli des trois dernières années des avancées significatives dans la réduction de sa propre consommation électrique, passant de 4 à 3% de la consommation totale du village.

Ces économies réalisées, notamment grâce à des améliorations apportées au système de chauffage et d'isolation de l'école, témoignent d'un effort louable mais néanmoins anodin au regard de celles qui pourraient être réalisées à l'échelle de tous les habitants. En effet, la consommation électrique moyenne d'un foyer Proveyzard est élevée, atteignant environ 8 MWh par an, et l'électricité n'est qu'une source d'énergie parmi les autres que nous utilisons principalement pour le transport et le chauffage. Consciente de cet enjeu, la municipalité s'engage à intensifier ses efforts pour sensibiliser les habitants et

les inciter à adopter des comportements éco-responsables. Dans cette optique, des réunions régulières seront proposées, offrant une plateforme d'échange où les habitants pourront partager leurs expériences et leurs stratégies pour réduire leur consommation énergétique. En diversifiant nos sources d'énergie et en privilégiant les alternatives durables, nous pouvons réduire notre impact environnemental tout en renforçant notre résilience face aux défis à venir.

Olivier Valorge

Le fonctionnement de la mairie

Depuis le 1^{er} novembre, Isabelle Lailheugue qui a déclaré des problèmes de santé graves a quitté son poste de secrétaire de mairie. Elle sera absente sur une longue durée. Nous tenons à lui exprimer tous nos encouragements et lui souhaiter une meilleure santé. Nous la remercions pour les efforts qu'elle fait encore pour aider son suppléant à se former et prendre en charge les tâches qui lui incombent. Philippe Tur est le nouveau secrétaire de Mairie. Bienvenue à lui dans ses nouvelles attributions. Précédemment deuxième adjoint, il a dû

démisionner de sa fonction électorale pour postuler au poste de secrétaire. Ayant obtenu l'accord du Maire et du Préfet, il est maintenant pleinement opérationnel. Ses compétences de graphiste seront toujours mises en œuvre puisqu'il portera la charge de la communication de l'équipe municipale et par ailleurs, il assurera la gestion du personnel, il en portera la responsabilité hiérarchique. Les heures de permanence et d'ouverture au public sont inchangées et il est demandé de les respecter scrupuleusement.



Photo Philippe Tur

Le recensement de la population



Le Recensement de la population s'est achevé le 17 février. Nous avons eu une participation quasi parfaite de tous les habitants. Merci encore à Marie-France Fontaine Vive-Roux, nommée agent recenseur, qui a sillonné inlassablement tout le village. Les données seront analysées par les experts de l'INSEE.

Nous pouvons dévoiler déjà quelques informations intéressantes à mettre en relation avec le recensement précédent qui date de 2017.

Nous comptons sur la commune :

- **214 logements en résidence principale** (3 de plus),
- **30 résidences secondaires** (5 de moins), 28 logements vacants (7 de plus),
- **523 bulletins individuels** ont été remplis (contre 517 en 2017, soit 6 habitants de plus).

Le prochain recensement sera organisé dans cinq ans.



Le repas pizzas de la commission action sociale

Le repas pizzas de printemps des anciens aura lieu cette année le samedi 8 juin. Réservez cette date si vous avez plus de 75 ans un courrier sera adressé pour que les personnes puissent s'inscrire avant le 15 mai.

Bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte au public les mercredis, hors vacances scolaires de 16h à 19h.

Messagerie : bibliotheque@proveysieux.fr

Environnement

Les précautions liées aux risques de départ de feux sont toujours nécessaires. Pas de feu au sol, ni d'écobuage, ni brûlage des déchets végétaux (une dérogation est possible en hiver à condition d'en faire la demande en mairie). On ne jette plus son mégot hors de la voiture, et on s'interdit la cigarette en forêt. Les lâchers de ballons lanternes et les feux d'artifice ne sont plus autorisés.

Action sociale

Le service Local de solidarité (Département de l'Isère) accompagne les familles dans le cadre de l'action sociale, la protection maternelle et infantile et tient une permanence dite maison de l'autonomie qui instruit les dossiers d'Allocation pour Perte d'Autonomie (APA).

Les référents de hameau

N'hésitez pas à prendre contact avec les référents de hameaux pour tout problème local. Une réunion dans chaque hameau sera organisée par les référents dans le courant du mois de mai.

Belleuve, Fontanette : Dominique Nantas Rigaudière, Garcinière : Birgit Hiess Moretière Mollard : Marie Kerjean-Ritter Chiaise, Chef-lieu : Bernard Thévenin Le Gua, Savoyardière : Loïc Thomas Pomarey : Bernard Michallet et Christophe Millet Planfay : Hélène Debray

Ouverture de la mairie au public

lundi : 16h-18h - mercredi : 16h - 18h

Ces horaires doivent être respectés sauf en cas d'urgence. Pour les Cartes d'identité et Passeports, il faut s'adresser au service d'État Civil de la mairie de Saint-Égrève.

Pour prendre rendez-vous avec M le maire, veuillez Téléphoner à la mairie. N'hésitez pas à prendre contact avec les référents de hameaux pour tout problème local.

Tél. mairie **04 76 56 84 16**

Messagerie : mairie@proveysieux.fr

Architecte conseil

La prochaine permanence se tiendra de 13h30 à 16h30 jeudi 28 mars. La suivante le 23 mai. Les rendez-vous se prennent à la Metro en appelant au **04 85 59 84 91**

thomas.pigeolet@grenoblealpesmetropole.fr

Numéros et adresses utiles

Grenoble Alpes Métropole : **04 76 59 59 59**

Voirie N° vert **0800 500 027**

Déchets / déchetterie : N° vert **0800 500 027**

Réservation du Broqueur :

<https://services.demarches.grenoblealpes-metropole.fr/gerer-mes-dechets/reservation-de-broyeurs-a-vegetaux-v3/>

La prochaine période mise à disposition du broqueur sera du 20 mars au 10 avril.

Eaux de Grenoble Alpes

Dépannage, urgences : N° vert **0800 500 048**

Abonnement, facturation : **04 76 86 20 70**

URBANISME

CONSTRUCTION OU MODIFICATION

Nous sommes sollicités pour des aménagements de constructions qui avaient anciennement un usage agricole et se trouvent en zone A ou N. Nous sommes désolés de refuser ces demandes. Les anciennes granges, les bâtiments agricoles peuvent être restaurés à l'identique mais il n'est pas autorisé de les aménager en logement gîte ou refuge.

Pour tout projet de construction ou de modification de l'aspect extérieur des constructions, nous avons l'obligation de déposer au préalable soit une Déclaration préalable (DP) soit un permis de construire (PC). Cette formalité doit être précédée par une consultation de l'architecte-conseil.

N° pour prendre rendez-vous : 04 85 59 84 87

Les travaux ou commandes auprès d'un fournisseur effectués avant ces démarches vous exposent à une obligation de démolir ou à renoncer à une commande trop précipitée. La commission urbanisme se réunit tous les mois pour répondre aux demandes de CU et DP.

Les démarches peuvent maintenant être faites par le « guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) » :

<https://depotau.grenoblealpesmetropole.fr/gnau/#/>



TOUS **Proveysieux**

MARS 2024 - N° 124 LE BULLETIN DE LA MUNICIPALITÉ

Responsable de publication : Christian Balestrieri

Rédacteur en chef : Philippe Tur

Ont contribué à ce numéro :

Christian Balestrieri, Chantal Berbel, Hélène Debray, Ange Draperi, Birgit Hiess, Marie Kerjean-Ritter, Pierre Meyer, Bernard Michallet, Pascale Roche, Loïc Thomas, Philippe Tur, Olivier Valorge.

Maquette et réalisation : Philippe Tur

Tous Proveysieux est édité par la municipalité

de Proveysieux - L'Église, 38120 Proveysieux

Tél. 04 76 56 84 16 - Mail : mairie@proveysieux.fr

Site Web : WWW.PROVEYSIEUX.FR

Imprimé sur papier certifié FSC®.



La certification FSC® garantit que ce journal est imprimé sur des matériaux provenant de forêts gérées selon des normes standards environnementales, sociales et économiques très strictes.